

«La généalogie au service de l'identité»

Zap Magazine : Vous êtes la première société de recherches généalogiques sur le département. Ne trouvez-vous pas cela étonnant ?

Enry Lony : J'ai été moi-même surprise d'apprendre lors de mon étude de marché qu'il n'existait pas de cabinet en Martinique, alors qu'en Guadeloupe il y en a 6. Mr Hervieu, l'ancien directeur des archives de Basse-Terre, par sa politique d'ouverture, a sûrement facilité ce genre de recherches.

Z.M. : La recherche généalogique a de tous temps intéressé les Békés. Intéresse-t-elle aujourd'hui les martiniquais de couleur ?

E.L. : Evidemment ! Les gens, quelque soit leur couleur, sont curieux de leurs racines. Ici peut-être encore plus qu'ailleurs. C'est une façon de renouer avec son passé aussi douloureux soit-il. Malheureusement, leur attente est parfois disproportionnée. Il est difficile de remonter très loin.

Z.M. : Saint-John Perse, Dessales retrouvaient avec plaisir leurs ancêtres loin dans le temps. Pour Césaire, Glissant, Chamoiseau, c'est nuit et brouillard ?

E.L. : Les Békés sont la plupart du temps fiers de leur lignée et ont depuis longtemps entrepris des recherches sur leurs aïeux. D'ailleurs, s'ils font appel à mes services, c'est juste pour un complément d'information. En revanche, pour les autres, on bute rapidement sur des problèmes d'archives et notamment sur l'absence de continuité patronymique. Avant 1848, c'est effectivement nuit et brouillard. Avant cette date, les esclaves n'étaient guère mentionnés dans les registres d'état civil mais seulement dans les livres de comptes des habitations. Lors de l'abolition, les anciens esclaves se sont faits enregistrés par les officiers d'état civil. Certains fonctionnaires prenaient note du prénom chrétien, du surnom, de l'habitation ; d'autres se simplifiaient la vie... et me compliquaient la tâche ! Ils étaient chargés d'attribuer à chaque citoyen un patronyme. Là encore, aucune directive n'était donnée. Il fallait seulement éviter tous les noms des familles blanches. Chaque officier pouvait donner libre cours à son imagination ou à son absence d'imagination d'où l'usage des prénoms et des anagrammes en patronymes. Ces registres dits d'individualité ont malheureusement parfois disparu. Laxisme ou volonté d'effacer la référence à l'esclavage ?

Z.M. : Avez-vous pu constaté lors de vos recherches des flagrants délits de falsification, des secrets de famille ?

E.L. : Plutôt que de falsification volontaire, je préférerais parler d'erreurs. Ainsi, pour vous donner des exemples, je peux vous raconter quelques anecdotes. Pendant la première guerre mondiale, un homme marié part à la guerre où il reste pendant 3 ans. A son retour, deux enfants portant son nom l'attendent. De son côté, il a un enfant à la suite d'une liaison avec une femme mariée. Descendance qu'il ne peut donc reconnaître. Imaginez les problèmes d'héritage ! Autre exemple : dans les campagnes reculées, la déclaration de naissance pouvait se faire plusieurs mois après l'accouchement. On profitait souvent d'un visiteur de passage pour lui confier cette démarche administrative. Parfois, le message s'en trouvait déformé et le «facteur» devenait sur le papier le père du nouveau-né ! Quant aux secrets de famille, à la lecture des archives, on peut en supputer de nombreux. Ainsi, l'âge avancé d'une mère masque parfois une naissance illégitime dans la famille. La mère pour couvrir sa fille «adopte» son petit-enfant. Dans les milieux bourgeois, certains actes de mariage sont suivis dès le lendemain d'extrait de naissance !

Z.M. : Quelles sont vos méthodes de travail, vos sources de documentation ?

E.L. : Il existe trois registres : celui du greff (qui passe ensuite aux archives départementales), celui des communes (en deçà de 100 ans) et celui du ministère des DOM-TOM (en deçà de 100 ans). Il y a en plus deux centres d'archives en métropole : le CAOM (Centre des Archives d'Outre-Mer) à Aix et le CARAN à Paris. En outre, les registres paroissiaux sont précieux. Les archives maritimes des anciens ports négriers sont également très intéressantes. Je consulte les fonds au fur et à mesure de mon enquête. Grâce à la multiplicité des sources et à des recoupements, j'arrive à renouer le fil du passé, à remonter plusieurs générations en arrière. Je fais appel à l'aide de confrères et historiens si nécessaire.

Z.M. : Jusqu'à quelle date avez-vous pu remonter ?

E.L. : J'ai réussi dans le cadre de mes propres investigations à remonter jusqu'en 1680 grâce à une branche blanche de ma famille. Pour mes ancêtres africains, je n'ai pu retrouver trace d'eux au-delà de 1830.



Z.M. : Votre étude sur les maires de la commune de Sainte-Luce depuis sa création met-elle en évidence une évolution des origines des élus ?

E.L. : Jusqu'en 1908, il sont tous blancs créoles. De 1908 à 1925, des mulâtres prennent le relais et à partir de 1926, les maires sont des noirs. Mais, ce qu'il faut souligner surtout, c'est les liens de parenté qui unissent entre eux tous les maires de Ste-Luce.

Fiche d'identité

Nom : LONY
Prénom : Enry
Née le : 21/9/68
A : Villeneuve-St-Georges (Val de Marne)
Mariée : Non
Enfants : Non
Diplômes : BTS bureautique et secrétariat - DEUG en droit - Cours de l'Institut Français de la Fondation de la Généalogie et de la Chambre Syndicale de Généalogie Professionnelle
Profession : Généalogiste - Fondatrice de Filiations Créoles - Membres de la Chambre Syndicale des généalogistes professionnels
Société : Filiations créoles - Tél. 77.14.45
Passions : Les voyages et le vélo

Z.M. : Combien demandez-vous pour une recherche ?

E.L. : Il faut compter de 15 à 20.000 Frs pour constituer un arbre remontant à 5 générations et reflétant 150 ans d'histoire. Cela représente un travail de 5 à 6 mois.